



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE DENGES

Séance du 13 juin 2022
Présidence M. Grégoire TAVERNIER

Le Conseil communal de Denges

- vu le préavis de la Municipalité N° 2/2022 du 2 mai 2022
- oui le rapport de la commission chargée de son étude
- entendu le rapport de la commission ~~des finances~~ gestion-finances
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. De valider le projet de reconstruction de la passerelle « Pont Rouge » sur la Venoge et du ponceau.
2. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 269'000.00 (deux cent soixante-neuf mille) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, et amortie sur 10 ans, dès la fin des travaux conformément à l'article 17 du règlement sur la comptabilité des communes ; la première fois portée au budget 2024.

Elle sera couverte par la trésorerie communale

Ainsi délibéré en séance du 13 juin 2022

Extrait fait à Denges le 14 juin 2022

POUR LE CONSEIL COMMUNAL

Le Président

G. Tavernier



Le Secrétaire

F. Palpacuer